

Les inscrits à France Travail dans les Pays de la Loire au 1^{er} trimestre 2026

En moyenne au 1^{er} trimestre 2026, dans les Pays de la Loire, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 337 960 (catégories A, B, C, D, E). Au 1^{er} trimestre 2026, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 15 504 personnes sont inscrites en parcours social (catégorie F, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables (non CVS-CJO)) et 23 934 personnes sont en attente d'une orientation par le réseau pour l'emploi (catégorie G, donnée brute (non CVS-CJO)).

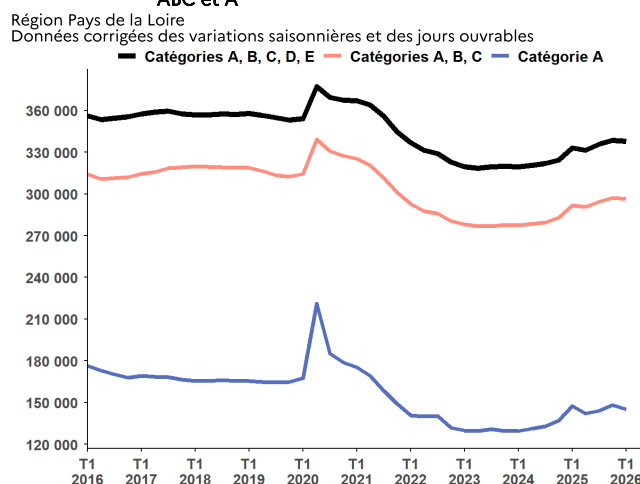
En moyenne au 1^{er} trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 296 400. Parmi eux, 145 240 sont sans emploi (catégorie A) et 151 160 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Au 1^{er} trimestre 2026, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) reste stable (-580) et croît de 1,5 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C diminue de 0,2 % (-700) sur le trimestre et augmente de 1,6 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A baisse de 1,9 % (-2 870) ce trimestre et baisse de 1,5 % sur un an.

En France (hors Mayotte), au 1^{er} trimestre 2026, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social baisse de 0,3 % (-22 100). Pour les catégories A, B, C il diminue de 0,3 % (-19 200). En catégorie A, il baisse de 1,2 % (-38 700) ce trimestre.

Sur un champ non affecté par l'inscription automatique de nouveaux publics, hors bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et jeunes en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), en contrat d'engagement jeune (CEJ) ou en Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ), le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A baisse de 2,6 % ce trimestre et baisse de 1,3 % sur un an (voir les avertissements pour des clés de lecture de ces statistiques).

GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories ABCDE, ABC et A



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Avertissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. ENCADRÉ 1, page 8).

En juin 2025, le décret relatif aux sanctions (cf. page 3) applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -3,3 % A HRSAML hors sanction (soit -3 710 nombre A HRSAML hors sanction) pour la catégorie A et de -1,1% ABC HRSAML hors sanction (soit - 2 720 ABC HRSAML hors sanction) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Une [documentation méthodologique](#) est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail. Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. La notion d'inscrits à France Travail diffère de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (cf. ENCADRÉ 2, page 8).

Prochaine parution, le mardi 28 juillet 2026 : Les inscrits à France Travail dans les Pays de la Loire au 2^e trimestre 2026.

Inscrits à France Travail par catégorie

TABLEAU 1 | Inscrits à France Travail par catégorie

Région Pays de la Loire, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Région Pays de la Loire					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	147 490	148 110	145 240	-1,9	-1,5
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	45 580	47 290	48 330	2,2	6,0
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	98 710	101 700	102 830	1,1	4,2
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	291 780	297 100	296 400	-0,2	1,6
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	18 280	19 460	19 750	1,5	8,0
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	23 030	21 970	21 810	-0,7	-5,3
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	333 090	338 540	337 960	-0,2	1,5
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u>)	1 235	10 967	15 504	41,4	1 155,4
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u>)	30 129	30 205	23 934	-20,8	-20,6
France (hors Mayotte) - En milliers					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	3 390,2	3 333,8	3 295,1	-1,2	-2,8
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	812,3	846,3	858,3	1,4	5,7
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	1 520,6	1 567,1	1 574,7	0,5	3,6
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	5 723,0	5 747,2	5 728,0	-0,3	0,1
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	352,6	347,4	344,5	-0,8	-2,3
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	402,9	388,0	387,9	0,0	-3,7
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	6 478,4	6 482,5	6 460,4	-0,3	-0,3
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u>)	26,6	255,4	395,7	54,9	1 387,5
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u>)	809,3	812,1	630,4	-22,4	-22,1

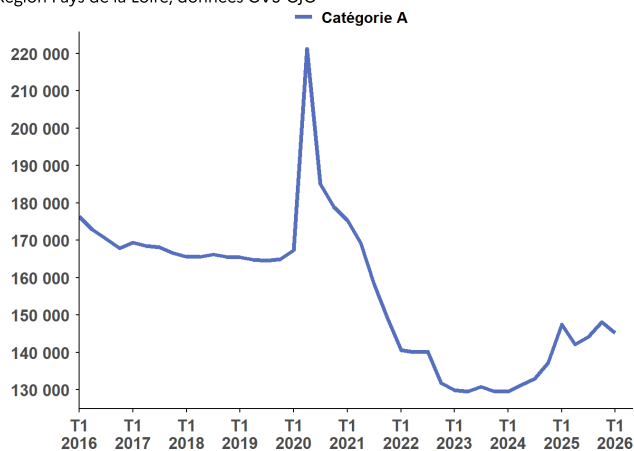
* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

GRAPHIQUE 2 | Inscrits en catégorie A

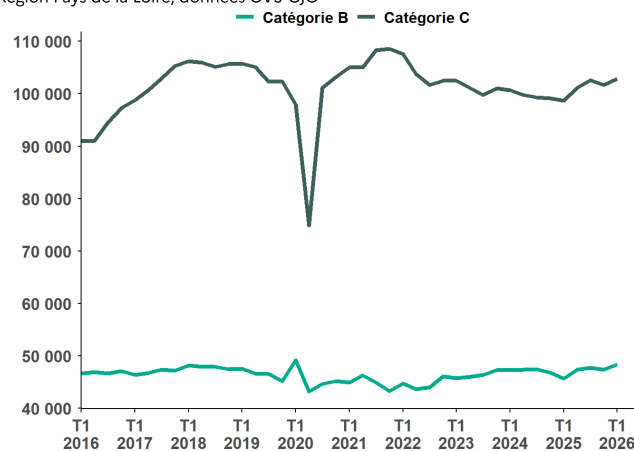
Région Pays de la Loire, données CVS-CJO



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

GRAPHIQUE 3 | Inscrits en catégories B, C

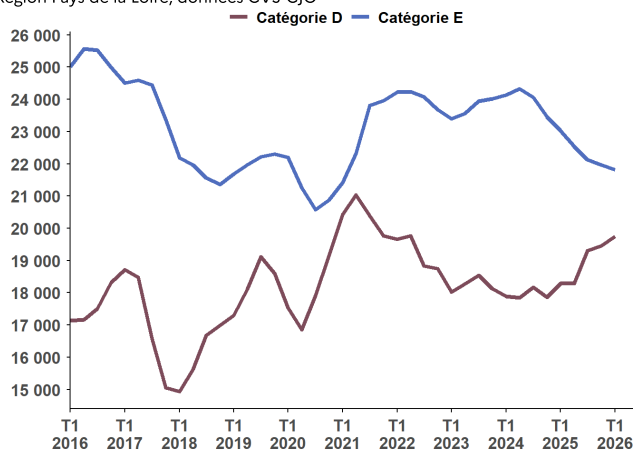
Région Pays de la Loire, données CVS-CJO



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

GRAPHIQUE 4 | Inscrits en catégories D, E

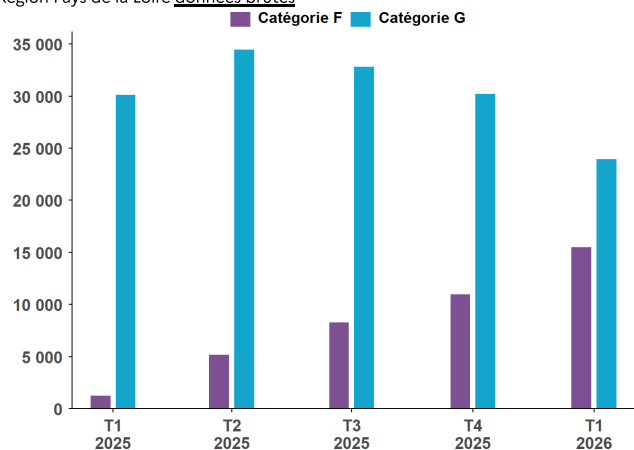
Région Pays de la Loire, données CVS-CJO



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

GRAPHIQUE 5 | Inscrits en catégories F, G

Région Pays de la Loire données brutes



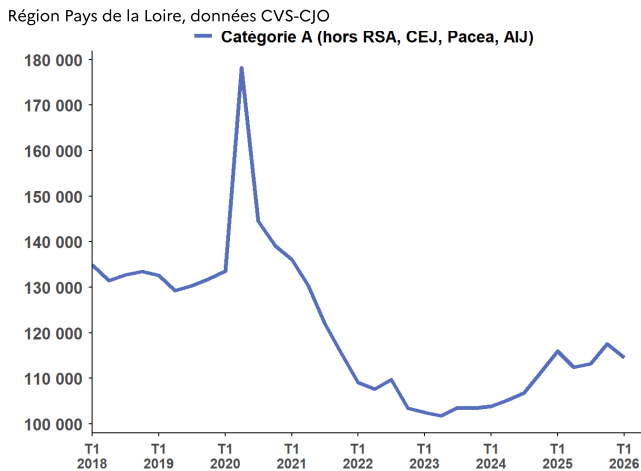
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Inscrits hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ)

Pour faciliter la lecture des évolutions durant la période de transition suite à l'inscription obligatoire de nouveaux publics (en particulier des bénéficiaires du RSA et des jeunes en CEJ ou en Pacea) sont présentées ici des séries complémentaires qui permettent d'apprécier l'évolution du nombre d'inscrits hors ruptures associées à ces nouveaux entrants.

Ainsi, au 1^{er} trimestre 2026 dans les Pays de la Loire, le nombre moyen d'inscrits hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) baisse de 2,6 %

GRAPHIQUE 6 | Inscrits en catégorie A hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea et AIJ)



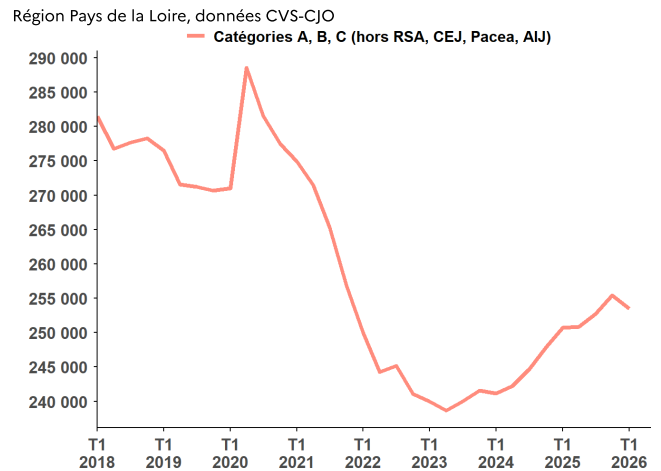
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

pour les inscrits en catégorie A (- 1,3 % sur un an) et baisse de 0,7 % pour ceux en catégories A, B, C (+ 1,1 % sur un an).

En France (hors Mayotte), le nombre de demandeurs d'emploi hors nouveaux publics (RSA, CEJ, Pacea, AIJ) diminue de 1,8 % pour les inscrits en catégorie A (- 1,7 % sur un an) et baisse de 1,0 % pour ceux en catégories A, B, C (stable sur un an).

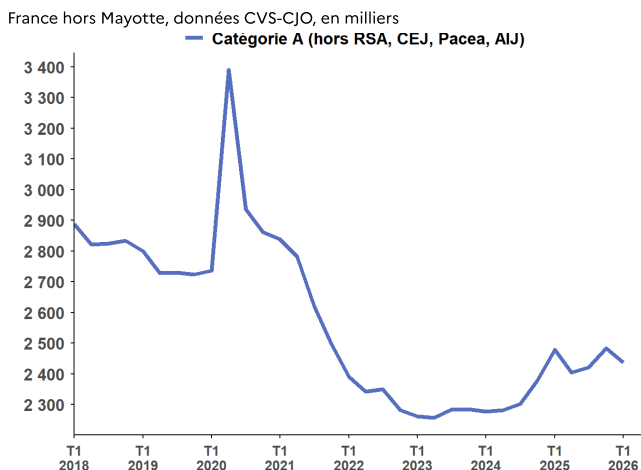
Toutefois, ces évolutions sont affectées par des changements sur les procédures d'actualisation mensuelle et l'entrée en vigueur du *décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail* (cf. avertissement page 1 et ci-dessous).

GRAPHIQUE 7 | Inscrits en catégories A, B, C hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea et AIJ)



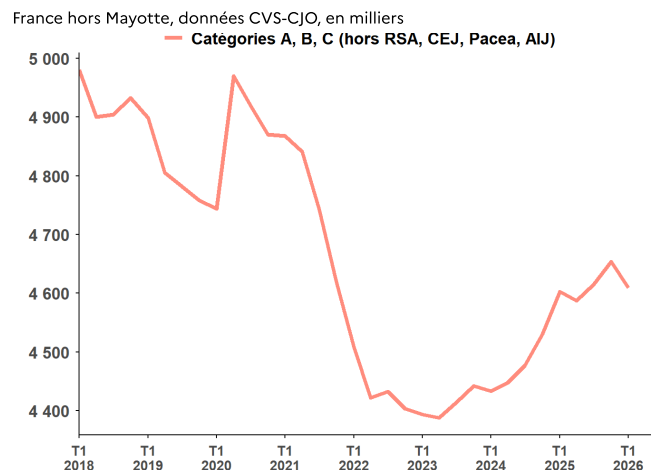
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

GRAPHIQUE 8 | Inscrits en catégories A hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea et AIJ)



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

GRAPHIQUE 9 | Inscrits en catégories A, B, C hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea et AIJ)



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et la mise en place du nouveau régime de sanctions

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements :

- **Les règles d'actualisation ont été modifiées** : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.
- **Le régime de sanctions évolue** avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail. En moyenne au 1^{er} trimestre 2026, le nombre de sorties des catégories A, B, C à la suite d'une radiation s'établit à (50 radiations T1 2026 Region) contre (2 320 radiations T1 2025 Region) en moyenne au 1^{er} trimestre 2025. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -3,3 % A HRSAML_hors sanction (soit -3 710 nombre A HRSAML hors sanction) pour la catégorie A et de -1,1% ABC HRSAML_hors sanction (soit - 2 720 ABC HRSAML hors sanction) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Demandeurs d'emploi par département

Au 1^{er} trimestre 2026, dans les Pays de la Loire, les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C se situent entre -1,8 % en Mayenne et +0,5 % en Vendée. Sur un an, elles se situent entre -0,9 % dans la Sarthe et +2,7 % en Vendée.

Sur un trimestre, les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A se situent entre -4,4 % en Mayenne et -1,3 % en Vendée. Sur un an, elles se situent entre -5,5 % en Mayenne et +0,3 % dans la Loire-Atlantique.

TABLEAU 2 | Inscrits en catégories A, B, C

Région Pays de la Loire, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre	4e trimestre	1er trimestre	un trimestre	un an
	2025	2025	2026	*	**
Pays de la Loire	291 780	297 100	296 400	-0,2	1,6
Loire-Atlantique	110 800	113 630	113 600	0,0	2,5
Maine-et-Loire	66 720	67 900	67 580	-0,5	1,3
Mayenne	19 400	19 760	19 410	-1,8	0,1
Sarthe	44 930	44 760	44 520	-0,5	-0,9
Vendée	49 930	51 050	51 300	0,5	2,7
France (hors Mayotte) - En milliers	5 723,0	5 747,2	5 728,0	-0,3	0,1

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

TABLEAU 3 | Inscrits en catégories A

Région Pays de la Loire, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre	4e trimestre	1er trimestre	un trimestre	un an
	2025	2025	2026	*	**
Pays de la Loire	147 490	148 110	145 240	-1,9	-1,5
Loire-Atlantique	56 080	57 120	56 240	-1,5	0,3
Maine-et-Loire	33 580	33 830	33 040	-2,3	-1,6
Mayenne	9 800	9 690	9 260	-4,4	-5,5
Sarthe	24 160	23 450	22 980	-2,0	-4,9
Vendée	23 860	24 030	23 720	-1,3	-0,6
France (hors Mayotte) - En milliers	3 390,2	3 333,8	3 295,1	-1,2	-2,8

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C et A

Au 1^{er} trimestre 2026, dans les Pays de la Loire, le nombre moyen de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C baisse de 1,0 % pour les moins de 25 ans (+0,4 % sur un an) – voir l'avertissement sur la loi pour le plein emploi p.1, reste stable pour ceux âgés de 25 à 49 ans (+2,0 % sur un an) et baisse de 0,4 % pour ceux âgés de 50 ans et plus (+1,3 % sur un an).

TABLEAU 4 | Ensemble des catégories A, B, C et A par âge

Région Pays de la Loire, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Ensemble des catégories A, B, C	291 780	297 100	296 400	-0,2	1,6
Moins de 25 ans	47 370	48 050	47 570	-1,0	0,4
Entre 25 et 49 ans	170 170	173 540	173 610	0,0	2,0
50 ans et plus	74 240	75 510	75 220	-0,4	1,3
Ensemble de la catégorie A	147 490	148 110	145 240	-1,9	-1,5
Moins de 25 ans	28 060	27 880	26 730	-4,1	-4,7
Entre 25 et 49 ans	83 100	83 620	82 550	-1,3	-0,7
50 ans et plus	36 330	36 620	35 960	-1,8	-1,0

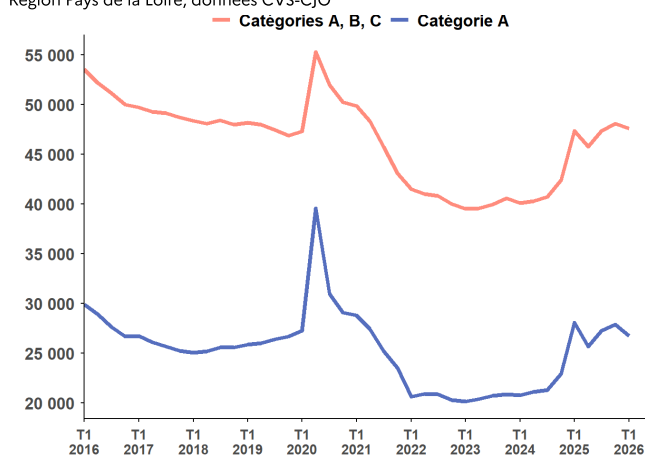
* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

GRAPHIQUE 10 | Inscrits de moins de 25 ans en catégories A, B, C et A

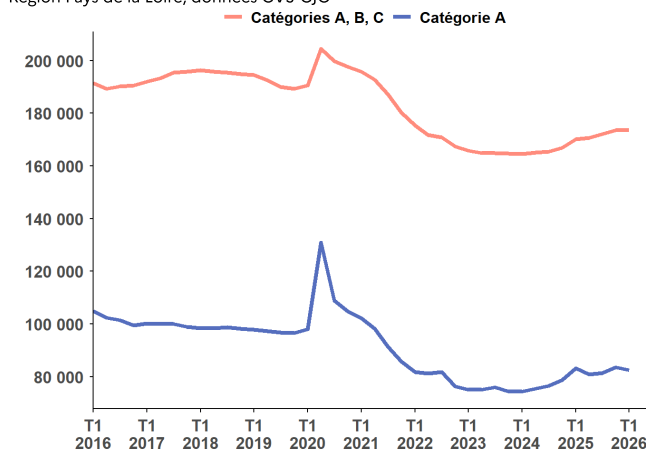
Région Pays de la Loire, données CVS-CJO



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

GRAPHIQUE 11 | Inscrits de 25 à 49 ans en catégories A, B, C et A

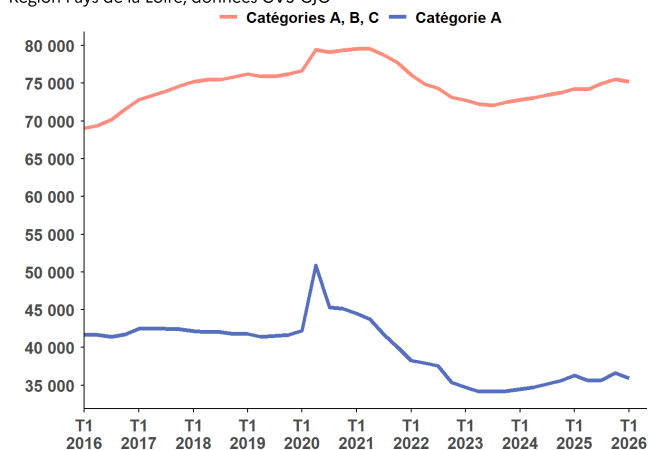
Région Pays de la Loire, données CVS-CJO



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

GRAPHIQUE 12 | Inscrits de 50 ans et plus en catégories A, B, C et A

Région Pays de la Loire, données CVS-CJO



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Ancienneté en catégories A, B, C

Dans les Pays de la Loire, au 1^{er} trimestre 2026, le nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C depuis un an ou plus augmente de 2,2 % (+9,7 % sur un an), tandis que celui des inscrits depuis moins d'un an baisse de 2,2 % (-4,4 % sur un an).

La part des demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C inscrits depuis un an ou plus augmente de 1,1 point (+3,4 points sur un an) et s'établit à 45,9 % au 1^{er} trimestre 2026. En France (hors Mayotte), les demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus représentent 46,0 % des inscrits en catégorie A, B, C.

TABLEAU 5 | Ancienneté⁽¹⁾ en catégories A, B, C

Région Pays de la Loire, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Région Pays de la Loire					
Moins de 1 an	167 740	163 880	160 290	-2,2	-4,4
Moins de 3 mois	68 520	62 890	60 780	-3,4	-11,3
De 3 mois à moins de 6 mois	43 370	42 100	42 270	0,4	-2,5
De 6 mois à moins de 12 mois	55 850	58 890	57 240	-2,8	2,5
Un an ou plus	124 040	133 230	136 120	2,2	9,7
De 1 an à moins de 2 ans	54 090	61 030	63 250	3,6	16,9
De 2 ans à moins de 3 ans	25 850	26 770	27 000	0,9	4,4
3 ans ou plus	44 100	45 430	45 860	0,9	4,0
Demandeurs d'emploi en catégories A,B,C	291 780	297 100	296 400	-0,2	1,6
Part des inscrits depuis 1 an ou plus ⁽²⁾	42,5 %	44,8 %	45,9 %	1,1 pt(s)	3,4 pt(s)
France (hors Mayotte) - En milliers					
Un an ou plus	2 409,1	2 580,5	2 635,1	2,1	9,4
Part des inscrits depuis 1 an ou plus ⁽²⁾	42,1 %	44,9 %	46,0 %	1,1 pt(s)	3,9 pt(s)

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

⁽¹⁾L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée sur le trimestre par le nombre de jours où la personne a été inscrite de façon continue en catégories A, B, C. Une sortie d'un mois ou plus de ces catégories réinitialise l'ancienneté.

D'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de France Travail dans ces catégories.

⁽²⁾La part des inscrits depuis 1 an ou plus est arrondie au dixième près. En conséquence, les évolutions affichées dans le tableau peuvent différer de celles calculées à partir des données arrondies.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Avertissements sur les flux :

Depuis juillet 2025, une modification du script d'inscription, sans lien avec la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, affecte la répartition des entrées sur les listes de France Travail par motif d'inscription.

Les évolutions des flux d'entrées par motif sont par conséquent difficilement interprétables. En particulier, les entrées pour « motif indéterminé » sont nettement rehaussées tandis que les entrées pour fin de contrat, fin de mission d'intérim, démission ou rupture conventionnelle sont abaissées. Cette modification du script n'a pas d'impact sur le nombre d'inscrits par catégorie ni sur le nombre total d'entrées.

Par ailleurs, l'intégration de nouveaux publics est susceptible de modifier la saisonnalité des séries de flux. Les séries de flux d'entrées et de sorties corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables doivent à ce titre être interprétées avec prudence.

Conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement qui réalisent des défauts d'actualisation sont identifiés dans le motif « défaut d'actualisation hybride » (motif composant le motif plus large de défaut d'actualisation). Ils ne peuvent pas être comptabilisés en fin de mois au sein des catégories statistiques et sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties de ces catégories. Au sein de cette publication, ces individus sont identifiés sous le motif : « Autres motifs » (voir Tableau 6 : Entrées en catégories A, B, C par motif).

Entrées et sorties des catégories A, B, C

Dans les Pays de la Loire, le nombre moyen d'entrées en catégories A, B, C au 1^{er} trimestre 2026 augmente de 10,8 % par rapport au trimestre précédent (+41,9 % sur un an). Suite à une modification du script d'inscription, les évolutions trimestrielles des flux d'entrées par motif sont difficilement interprétables (voir p.6, l'avertissement concernant la clé de lecture pour ces statistiques).

Pour plus d'informations, voir avertissements et [note incidents et changements de procédure](#).

TABLEAU 6 | Entrées en catégories A, B, C par motif

Région Pays de la Loire, données CVS-CJO

	Nombre moyen d'entrées au 1er trimestre 2026 (en milliers)	Évolution sur un trimestre * (en %)	Évolution sur un an ** (en %)
Fin de contrat	5 250	2,3	-10,1
Fin de mission d'intérim	1 900	9,2	-10,0
Démission	1 680	7,7	-5,1
Rupture conventionnelle	2 010	3,6	-8,2
Licenciement économique	440	10,0	15,8
Autre licenciement	1 670	0,6	2,5
Première entrée sur le marché du travail ⁽¹⁾	910	-21,6	-23,5
Retour d'inactivité ⁽²⁾	4 510	1,6	2,3
Réinscription rapide ⁽³⁾	3 440	6,8	-14,6
Autres motifs ⁽⁴⁾	17 710	29,5	308,1
Motif indéterminé	2 690	-15,9	45,4
Ensemble des entrées en catégories A, B, C	42 210	10,8	41,9
France (hors Mayotte) - En milliers	965,4	14,3	62,6

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

(1) Inscription à France Travail d'une personne qui se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive.

(2) Recherche d'un emploi après une période d'inactivité, fin de maladie ou de maternité, fin de formation.

(3) Réinscription après une sortie de courte durée (suite à un défaut d'actualisation, une radiation administrative, une période d'inactivité...).

(4) À partir de janvier 2025, les « autres motifs d'entrée » incluent les motifs permettant de suivre l'inscription des publics « loi pour le plein emploi » en plus des autres motifs d'entrée historiques (fin d'activité non salariée, retour en France,...).

La ventilation de cette catégorie, entre les autres motifs historiques et les motifs d'inscription des publics « loi pour le plein emploi » est disponible au sein des données brutes.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

TABLEAU 7 | Sorties des catégories A, B, C par motif

Région Pays de la Loire, données CVS-CJO

	Nombre moyen de sorties au 1er trimestre 2026	Évolution sur un trimestre * (en %)	Évolution sur un an ** (en %)
Reprise d'emploi déclarée ⁽¹⁾	4 160	-4,6	0,5
Entrée en stage ou en formation	2 790	4,1	0,4
Arrêt de recherche (maternité, maladie, retraite)	3 090	3,3	10,0
Cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ⁽²⁾	27 320	12,4	126,0
Radiation administrative	50	0,0	-97,8
Autres cas ⁽³⁾	4 180	19,8	44,1
Ensemble des sorties de catégories A, B, C	41 590	9,8	54,1
France (hors Mayotte) - En milliers	961,5	14,6	80,7

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

(1) Uniquement celles connues par France Travail. Une mesure plus complète des sorties pour reprise d'emploi est donnée par l'enquête Sortants.

(2) À partir de janvier 2025, les défauts d'actualisation regroupent les défauts d'actualisation des publics « loi pour le plein emploi » et les cessations d'inscription historiques pour défaut d'actualisation.

(3) Déménagement, titre de séjour non valide, absence du lieu de résidence supérieure à 35 jours, etc.

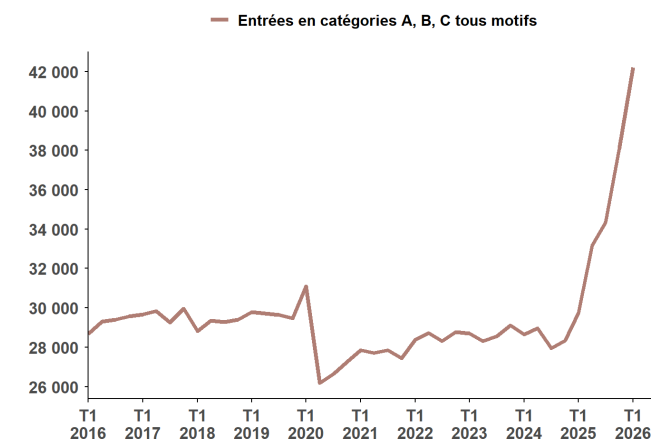
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Sur la même période, le nombre moyen de sorties des catégories A, B, C augmente de 9,8 % (+54,1 % sur un an). Les sorties pour reprise d'emploi déclarée (-200 soit -4,6 %) sont en baisse sur le trimestre. Les sorties pour cessation d'inscription pour défaut d'actualisation (+3 020 soit +12,4 %) et autres cas dont réorientations en parcours social (+690 soit +19,8 %) sont en hausse sur le trimestre.

En France (hors Mayotte), le nombre moyen d'entrées en catégories A, B, C augmente de 14,3 % entre le 4^e trimestre 2025 et le 1^{er} trimestre 2026 (+62,6 % sur un an) et le nombre de sorties des catégories A, B, C croît de 14,6 % (+80,7 % sur un an).

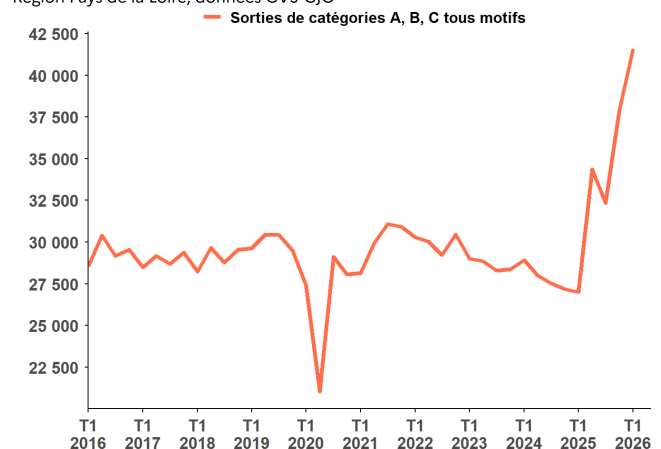
GRAPHIQUE 13 | Entrées en catégories A, B, C, tous motifs

Région Pays de la Loire, données CVS-CJO



GRAPHIQUE 14 | Sorties des catégories A, B, C, tous motifs

Région Pays de la Loire, données CVS-CJO



ENCADRÉ 1 • STMT et catégories statistiques des inscrits à France Travail

La statistique du marché du travail (STMT)

La STMT est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle porte sur tous les inscrits, entrés ou sortis des listes de France Travail un mois donné.

En application de la [loi pour le plein emploi](#) du 18 décembre 2023, certains publics sont inscrits systématiquement sur les listes de France Travail à partir du 1^{er} janvier 2025 : les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'Engagement Jeune ou en PARcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi. Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte (plus de détails sur le [site de la Dares](#)).

Les catégories statistiques des inscrits à France Travail

La Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- catégorie A : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie E : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- catégorie F, dédiée aux personnes les plus éloignées de l'emploi orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- catégorie G, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation.

Ces deux catégories sont présentées en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

Actualisation des nouveaux publics

Les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi orientées en parcours d'accompagnement professionnel ou socio-professionnel, sont invités à s'actualiser mensuellement. Si ces personnes n'ont pas de droit ouvert à une indemnisation du chômage par France Travail, et qu'elles sont enregistrées comme accompagnées par un organisme autre que France Travail (par exemple une mission locale), elles restent inscrites administrativement sur les listes même en l'absence d'actualisation.

Conformément aux recommandations du [groupe de travail du Conseil national de l'information statistique \(Cnis\)](#), si ces dernières ne s'actualisent pas, elles ne sont pas comptabilisées dans les catégories statistiques d'inscrits A,B,C,D,E en fin de mois mais sont enregistrées dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques. Au sein de la publication, ces personnes qui réalisent des défauts d'actualisation sont enregistrées sous le motif : « Autres motifs ».

ENCADRÉ 2 • Eléments de méthode et chômage au sens du BIT

Eléments de méthode

Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles : les effectifs ou les flux pour les trois mois du trimestre considéré sont sommés puis divisés par trois. Les données de la STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Une [documentation méthodologique](#) présente plus en détail la STMT.

Pour interpréter les variations trimestrielles d'un point de vue conjoncturel, il est nécessaire de neutraliser les mouvements récurrents et mécaniques liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables ; les séries brutes sont donc corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent refléter la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, ou des chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (modifications dans la gestion des listes des inscrits par France Travail ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, ...). Parmi ces chocs ponctuels certains incidents et changements de procédure ont pu avoir un impact significatif sur les séries d'inscrits à France Travail. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

Chômage au sens du BIT

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. Le champ des inscrits à France Travail et la distinction avec le chômage au sens du BIT sont précisés dans une documentation sur le [site internet de la Dares](#). Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee. Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui :

- n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence,
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
- a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

Pour en savoir plus

Les principales statistiques sur les inscrits à France Travail sont accessibles sur le site internet de la Dares via une [datavisualisation](#) et l'ensemble des données relatives à ces inscrits est accessible en [Open Data](#).

L'ensemble des documents relatifs aux données sur les inscrits à France Travail est disponible sur les sites internet de la [Dares](#) et de [France Travail](#).

Les inscrits à France Travail dans la Loire-Atlantique au 1^{er} trimestre 2026

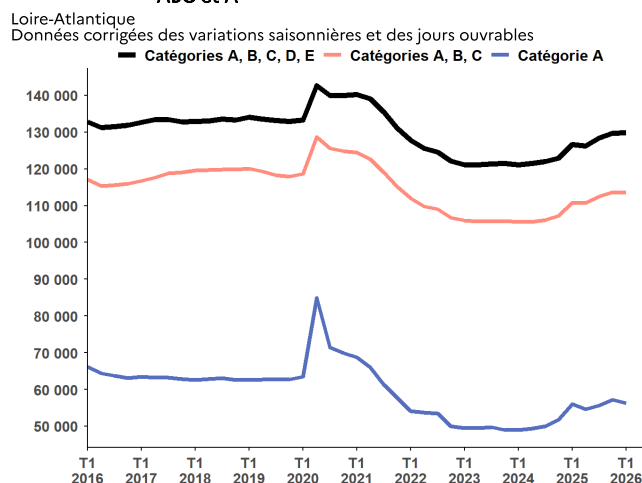
En moyenne au 1^{er} trimestre 2026, dans la Loire-Atlantique, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 129 820 (catégories A, B, C, D, E). Au 1^{er} trimestre 2026, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 3 549 personnes sont inscrites en parcours social (catégorie F, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables (non CVS-CJO)) et 16 946 personnes sont en attente d'une orientation par le service public de l'emploi (catégorie G, donnée brute (non CVS-CJO)).

En moyenne au 1^{er} trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 113 600. Parmi eux, 56 240 sont sans emploi (catégorie A) et 57 350 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Au 1^{er} trimestre 2026, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) reste stable (+70) et croît de 2,6 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C reste stable (-30) sur le trimestre et croît de 2,5 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue de 1,5 % (-880) ce trimestre et augmente de 0,3 % sur un an.

En région Pays de la Loire, au 1^{er} trimestre 2026, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social reste stable (-580). Pour les catégories A, B, C il baisse de 0,2 % (-700). En catégorie A, il baisse de 1,9 % (-2 870) ce trimestre.

GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories ABCDE, ABC et A



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Avertissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. ENCADRÉ 1, page 4).

En juin 2025, le décret relatif aux sanctions (cf. page 2) applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, au niveau régional, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -3,3 % A HRSAML_hors sanction (soit -3 710 nombre A HRSAML hors sanction) pour la catégorie A et de -1,1% ABC HRSAML_hors sanction (soit - 2 720 ABC HRSAML hors sanction) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Une [documentation méthodologique](#) est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail.

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. La notion d'inscrits à France Travail diffère de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (cf. ENCADRÉ 2, page 4).

Prochaine parution, le mardi 28 juillet 2026 : Les inscrits à France Travail dans la Loire-Atlantique au 2^e trimestre 2026.

Inscrits à France Travail par catégorie

TABLEAU 1 | Inscrits à France Travail par catégorie

Loire-Atlantique, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Loire-Atlantique					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	56 080	57 120	56 240	-1,5	0,3
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	17 520	18 350	18 680	1,8	6,6
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	37 200	38 160	38 670	1,3	4,0
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	110 800	113 630	113 600	0,0	2,5
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	7 030	7 690	7 870	2,3	11,9
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	8 760	8 430	8 350	-0,9	-4,7
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	126 580	129 750	129 820	0,1	2,6
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u>)	310	2 394	3 549	48,2	1 044,8
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u>)	16 194	19 121	16 946	-11,4	4,6
Région Pays de la Loire					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	147 490	148 110	145 240	-1,9	-1,5
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	45 580	47 290	48 330	2,2	6,0
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	98 710	101 700	102 830	1,1	4,2
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	291 780	297 100	296 400	-0,2	1,6
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	18 280	19 460	19 750	1,5	8,0
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	23 030	21 970	21 810	-0,7	-5,3
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	333 090	338 540	337 960	-0,2	1,5
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u>)	1 235	10 967	15 504	41,4	1 155,4
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u>)	30 129	30 205	23 934	-20,8	-20,6

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et la mise en place du nouveau régime de sanctions

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements :

- **Les règles d'actualisation ont été modifiées** : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.
- **Le régime de sanctions évolue** avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail. En moyenne, au niveau régional, au 1er trimestre 2026, le nombre de sorties des catégories A, B, C à la suite d'une radiation s'établit à (50 radiations T1 2026 Region) contre (2 320 radiations T1 2025 Region) en moyenne au 1er trimestre 2025. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, au niveau régional, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -3,3 % A HRSAML_hors sanction (soit -3 710 nombre A HRSAML hors sanction) pour la catégorie A et de -1,1% ABC HRSAML_hors sanction (soit - 2 720 ABC HRSAML hors sanction) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Inscrits à France Travail par âge

TABLEAU 2 | Ensemble des catégories A, B, C et A par âge

Loire-Atlantique, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Ensemble des catégories A, B, C	110 800	113 630	113 600	0,0	2,5
Moins de 25 ans	16 330	16 590	16 300	-1,7	-0,2
Entre 25 et 49 ans	67 920	69 730	69 900	0,2	2,9
50 ans et plus	26 550	27 310	27 390	0,3	3,2
Ensemble de la catégorie A	56 080	57 120	56 240	-1,5	0,3
Moins de 25 ans	9 960	10 020	9 520	-5,0	-4,4
Entre 25 et 49 ans	33 260	33 970	33 660	-0,9	1,2
50 ans et plus	12 860	13 140	13 060	-0,6	1,6

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Ancienneté en catégories A, B, C

TABLEAU 3 | Ancienneté⁽¹⁾ en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi

Loire-Atlantique, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Loire-Atlantique					
Moins de 1 an	65 350	64 530	63 170	-2,1	-3,3
Moins de 3 mois	26 970	24 820	23 890	-3,7	-11,4
De 3 mois à moins de 6 mois	16 830	16 610	16 720	0,7	-0,7
De 6 mois à moins de 12 mois	21 550	23 090	22 570	-2,3	4,7
Un an ou plus	45 450	49 100	50 420	2,7	10,9
De 1 an à moins de 2 ans	20 220	23 050	24 060	4,4	19,0
De 2 ans à moins de 3 ans	9 460	9 690	9 800	1,1	3,6
3 ans ou plus	15 780	16 360	16 560	1,2	4,9
Inscrits en catégories A, B, C	110 800	113 630	113 600	0,0	2,5
Part des inscrits depuis 1 an ou plus ⁽²⁾	41,0 %	43,2 %	44,4 %	1,2 pt(s)	3,4 pt(s)
Région Pays de la Loire					
Inscrits en catégories A, B, C	291 780	297 100	296 400	-0,2	1,6
Un an ou plus	124 040	133 230	136 120	2,2	9,7
Part des inscrits depuis 1 an ou plus ⁽²⁾	42,5 %	44,8 %	45,9 %	1,1 pt(s)	3,4 pt(s)

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

⁽¹⁾L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée sur le trimestre par le nombre de jours où la personne a été inscrite de façon continue en catégories A, B, C. Une sortie d'au moins un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté.

D'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de France Travail dans ces catégories.

⁽²⁾La part des inscrits depuis 1 an ou plus est arrondie au dixième près. En conséquence, les évolutions affichées dans le tableau peuvent différer de celles calculées à partir des données arrondies.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Entrées et sorties de catégories A, B, C

TABLEAU 4 | Entrées et sorties de catégories A, B, C

Loire-Atlantique, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Loire-Atlantique					
Entrées en catégories A, B, C	11 740	14 380	15 780	9,7	34,4
Sorties de catégories A, B, C	10 420	14 210	15 430	8,6	48,1
Région Pays de la Loire					
Entrées en catégories A, B, C	29 740	38 110	42 210	10,8	41,9
Sorties de catégories A, B, C	26 990	37 870	41 590	9,8	54,1

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

ENCADRÉ 1 • STMT et catégories statistiques des inscrits à France Travail

La statistique du marché du travail (STMT)

La STMT est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle porte sur tous les inscrits, entrés ou sortis des listes de France Travail un mois donné.

En application de la [loi pour le plein emploi](#) du 18 décembre 2023, certains publics sont inscrits systématiquement sur les listes de France Travail à partir du 1^{er} janvier 2025 : les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'Engagement Jeune ou en PARcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi. Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte (plus de détails sur le [site de la Dares](#)).

Les catégories statistiques des inscrits à France Travail

La Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- catégorie A : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie E : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- catégorie F, dédiée aux personnes les plus éloignées de l'emploi orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- catégorie G, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation.

Ces deux catégories sont présentées en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

Actualisation des nouveaux publics

Les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi orientées en parcours d'accompagnement professionnel ou socio-professionnel, sont invités à s'actualiser mensuellement. Si ces personnes n'ont pas de droit ouvert à une indemnisation du chômage par France Travail, et qu'elles sont enregistrées comme accompagnées par un organisme autre que France Travail (par exemple une mission locale), elles restent inscrites administrativement sur les listes même en l'absence d'actualisation.

Conformément aux recommandations du [groupe de travail du Conseil national de l'information statistique \(Cnis\)](#), si ces dernières ne s'actualisent pas, elles ne sont pas comptabilisées dans les catégories statistiques d'inscrits A,B,C,D,E en fin de mois mais sont enregistrées dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques. Au sein de la publication, ces personnes qui réalisent des défauts d'actualisation sont enregistrées sous le motif : « Autres motifs ».

ENCADRÉ 2 • Eléments de méthode et chômage au sens du BIT

Eléments de méthode

Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles : les effectifs ou les flux pour les trois mois du trimestre considéré sont sommés puis divisés par trois. Les données de la STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Une [documentation méthodologique](#) présente plus en détail la STMT.

Pour interpréter les variations trimestrielles d'un point de vue conjoncturel, il est nécessaire de neutraliser les mouvements récurrents et mécaniques liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables ; les séries brutes sont donc corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent refléter la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, ou des chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (modifications dans la gestion des listes des inscrits par France Travail ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, ...). Parmi ces chocs ponctuels certains incidents et changements de procédure ont pu avoir un impact significatif sur les séries d'inscrits à France Travail. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

Chômage au sens du BIT

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. Le champ des inscrits à France Travail et la distinction avec le chômage au sens du BIT sont précisés dans une documentation sur le [site internet de la Dares](#). Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee. Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui :

- n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence,
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
- a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

Pour en savoir plus

Les principales statistiques sur les inscrits à France Travail sont accessibles sur le site internet de la Dares via une [datavisualisation](#) et l'ensemble des données relatives à ces inscrits est accessible en [Open Data](#).

L'ensemble des documents relatifs aux données sur les inscrits à France Travail est disponible sur les sites internet de la [Dares](#) et de [France Travail](#).

Les inscrits à France Travail dans le Maine-et-Loire au 1^{er} trimestre 2026

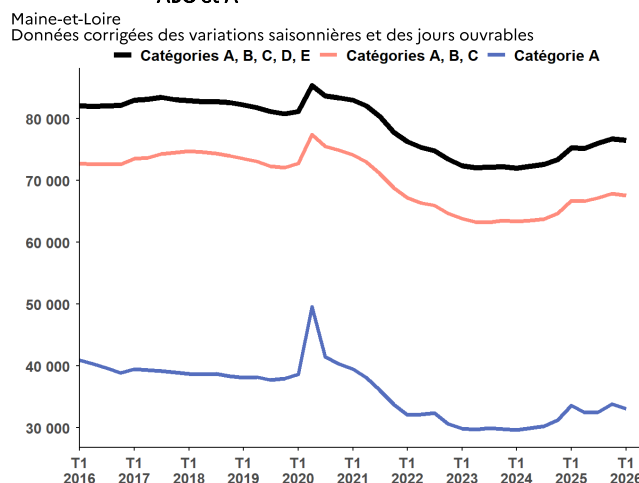
En moyenne au 1^{er} trimestre 2026, dans le Maine-et-Loire, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 76 500 (catégories A, B, C, D, E). Au 1^{er} trimestre 2026, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 4 441 personnes sont inscrites en parcours social (catégorie F, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables (non CVS-CJO)) et 2 257 personnes sont en attente d'une orientation par le service public de l'emploi (catégorie G, donnée brute (non CVS-CJO)).

En moyenne au 1^{er} trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 67 580. Parmi eux, 33 040 sont sans emploi (catégorie A) et 34 540 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Au 1^{er} trimestre 2026, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) baisse de 0,3 % (-220) et augmente de 1,6 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C diminue de 0,5 % (-320) sur le trimestre et augmente de 1,3 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue de 2,3 % (-790) ce trimestre et diminue de 1,6 % sur un an.

En région Pays de la Loire, au 1^{er} trimestre 2026, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social reste stable (-580). Pour les catégories A, B, C il diminue de 0,2 % (-700). En catégorie A, il baisse de 1,9 % (-2 870) ce trimestre.

GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories ABCDE, ABC et A



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Avertissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. ENCADRÉ 1, page 4).

En juin 2025, le décret relatif aux sanctions (cf. page 2) applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, au niveau régional, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -3,3 % A HRSAML_hors sanction (soit -3 710 nombre A HRSAML hors sanction) pour la catégorie A et de -1,1% ABC HRSAML_hors sanction (soit - 2 720 ABC HRSAML hors sanction) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Une [documentation méthodologique](#) est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail.

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. La notion d'inscrits à France Travail diffère de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (cf. ENCADRÉ 2, page 4).

Prochaine parution, le mardi 28 juillet 2026 : Les inscrits à France Travail dans le Maine-et-Loire au 2^e trimestre 2026.

Inscrits à France Travail par catégorie

TABLEAU 1 | Inscrits à France Travail par catégorie

Maine-et-Loire, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Maine-et-Loire					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	33 580	33 830	33 040	-2,3	-1,6
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	10 710	10 960	11 260	2,7	5,1
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	22 420	23 120	23 280	0,7	3,8
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	66 720	67 900	67 580	-0,5	1,3
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	3 880	4 270	4 400	3,0	13,4
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	4 720	4 540	4 520	-0,4	-4,2
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	75 320	76 720	76 500	-0,3	1,6
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u>)	172	2 041	4 441	117,6	2 482,0
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u>)	5 316	5 157	2 257	-56,2	-57,5
Région Pays de la Loire					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	147 490	148 110	145 240	-1,9	-1,5
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	45 580	47 290	48 330	2,2	6,0
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	98 710	101 700	102 830	1,1	4,2
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	291 780	297 100	296 400	-0,2	1,6
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	18 280	19 460	19 750	1,5	8,0
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	23 030	21 970	21 810	-0,7	-5,3
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	333 090	338 540	337 960	-0,2	1,5
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u>)	1 235	10 967	15 504	41,4	1 155,4
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u>)	30 129	30 205	23 934	-20,8	-20,6

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et la mise en place du nouveau régime de sanctions

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements :

- **Les règles d'actualisation ont été modifiées** : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.

- **Le régime de sanctions évolue** avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail. En moyenne, au niveau régional, au 1er trimestre 2026, le nombre de sorties des catégories A, B, C à la suite d'une radiation s'établit à (50 radiations T1 2026 Region) contre (2 320 radiations T1 2025 Region) en moyenne au 1er trimestre 2025. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, au niveau régional, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -3,3 % A HRSAML_hors sanction (soit -3 710 nombre A HRSAML hors sanction) pour la catégorie A et de -1,1% ABC HRSAML_hors sanction (soit - 2 720 ABC HRSAML hors sanction) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Inscrits à France Travail par âge

TABLEAU 2 | Ensemble des catégories A, B, C et A par âge

Maine-et-Loire, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Ensemble des catégories A, B, C	66 720	67 900	67 580	-0,5	1,3
Moins de 25 ans	11 180	11 430	11 330	-0,9	1,3
Entre 25 et 49 ans	38 460	39 200	39 170	-0,1	1,8
50 ans et plus	17 080	17 270	17 080	-1,1	0,0
Ensemble de la catégorie A	33 580	33 830	33 040	-2,3	-1,6
Moins de 25 ans	6 430	6 530	6 240	-4,4	-3,0
Entre 25 et 49 ans	18 720	18 840	18 590	-1,3	-0,7
50 ans et plus	8 430	8 460	8 210	-3,0	-2,6

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Ancienneté en catégories A, B, C

TABLEAU 3 | Ancienneté⁽¹⁾ en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi

Maine-et-Loire, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Maine-et-Loire					
Moins de 1 an	37 150	36 060	35 110	-2,6	-5,5
Moins de 3 mois	14 930	13 720	13 250	-3,4	-11,3
De 3 mois à moins de 6 mois	9 720	9 210	9 190	-0,2	-5,5
De 6 mois à moins de 12 mois	12 500	13 130	12 670	-3,5	1,4
Un an ou plus	29 560	31 850	32 470	1,9	9,8
De 1 an à moins de 2 ans	12 390	14 090	14 620	3,8	18,0
De 2 ans à moins de 3 ans	6 120	6 340	6 360	0,3	3,9
3 ans ou plus	11 050	11 410	11 490	0,7	4,0
Inscrits en catégories A, B, C	66 720	67 900	67 580	-0,5	1,3
Part des inscrits depuis 1 an ou plus ⁽²⁾	44,3 %	46,9 %	48,0 %	1,1 pt(s)	3,7 pt(s)
Région Pays de la Loire					
Inscrits en catégories A, B, C	291 780	297 100	296 400	-0,2	1,6
Un an ou plus	124 040	133 230	136 120	2,2	9,7
Part des inscrits depuis 1 an ou plus ⁽²⁾	42,5 %	44,8 %	45,9 %	1,1 pt(s)	3,4 pt(s)

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

⁽¹⁾L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée sur le trimestre par le nombre de jours où la personne a été inscrite de façon continue en catégories A, B, C. Une sortie d'au moins un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté.

D'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de France Travail dans ces catégories.

⁽²⁾La part des inscrits depuis 1 an ou plus est arrondie au dixième près. En conséquence, les évolutions affichées dans le tableau peuvent différer de celles calculées à partir des données arrondies.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Entrées et sorties de catégories A, B, C

TABLEAU 4 | Entrées et sorties de catégories A, B, C

Maine-et-Loire, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Maine-et-Loire					
Entrées en catégories A, B, C	6 380	8 440	9 720	15,2	52,4
Sorties de catégories A, B, C	5 900	8 560	9 630	12,5	63,2
Région Pays de la Loire					
Entrées en catégories A, B, C	29 740	38 110	42 210	10,8	41,9
Sorties de catégories A, B, C	26 990	37 870	41 590	9,8	54,1

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

ENCADRÉ 1 • STMT et catégories statistiques des inscrits à France Travail

La statistique du marché du travail (STMT)

La STMT est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle porte sur tous les inscrits, entrés ou sortis des listes de France Travail un mois donné.

En application de la [loi pour le plein emploi](#) du 18 décembre 2023, certains publics sont inscrits systématiquement sur les listes de France Travail à partir du 1^{er} janvier 2025 : les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'Engagement Jeune ou en Parcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi. Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte (plus de détails sur le [site de la Dares](#)).

Les catégories statistiques des inscrits à France Travail

La Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- catégorie A : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie E : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- catégorie F, dédiée aux personnes les plus éloignées de l'emploi orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- catégorie G, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation.

Ces deux catégories sont présentées en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

Actualisation des nouveaux publics

Les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi orientées en parcours d'accompagnement professionnel ou socio-professionnel, sont invités à s'actualiser mensuellement. Si ces personnes n'ont pas de droit ouvert à une indemnisation du chômage par France Travail, et qu'elles sont enregistrées comme accompagnées par un organisme autre que France Travail (par exemple une mission locale), elles restent inscrites administrativement sur les listes même en l'absence d'actualisation.

Conformément aux recommandations du [groupe de travail du Conseil national de l'information statistique \(Cnis\)](#), si ces dernières ne s'actualisent pas, elles ne sont pas comptabilisées dans les catégories statistiques d'inscrits A,B,C,D,E en fin de mois mais sont enregistrées dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques. Au sein de la publication, ces personnes qui réalisent des défauts d'actualisation sont enregistrées sous le motif : « Autres motifs ».

ENCADRÉ 2 • Eléments de méthode et chômage au sens du BIT

Eléments de méthode

Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles : les effectifs ou les flux pour les trois mois du trimestre considéré sont sommés puis divisés par trois. Les données de la STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Une [documentation méthodologique](#) présente plus en détail la STMT.

Pour interpréter les variations trimestrielles d'un point de vue conjoncturel, il est nécessaire de neutraliser les mouvements récurrents et mécaniques liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables ; les séries brutes sont donc corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent refléter la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, ou des chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (modifications dans la gestion des listes des inscrits par France Travail ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, ...). Parmi ces chocs ponctuels certains incidents et changements de procédure ont pu avoir un impact significatif sur les séries d'inscrits à France Travail. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

Chômage au sens du BIT

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. Le champ des inscrits à France Travail et la distinction avec le chômage au sens du BIT sont précisés dans une documentation sur le [site internet de la Dares](#). Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee. Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui :

- n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence,
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
- a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

Pour en savoir plus

Les principales statistiques sur les inscrits à France Travail sont accessibles sur le site internet de la Dares via une [datavisualisation](#) et l'ensemble des données relatives à ces inscrits est accessible en [Open Data](#).

L'ensemble des documents relatifs aux données sur les inscrits à France Travail est disponible sur les sites internet de la [Dares](#) et de [France Travail](#).

Les inscrits à France Travail en Mayenne au 1^{er} trimestre 2026

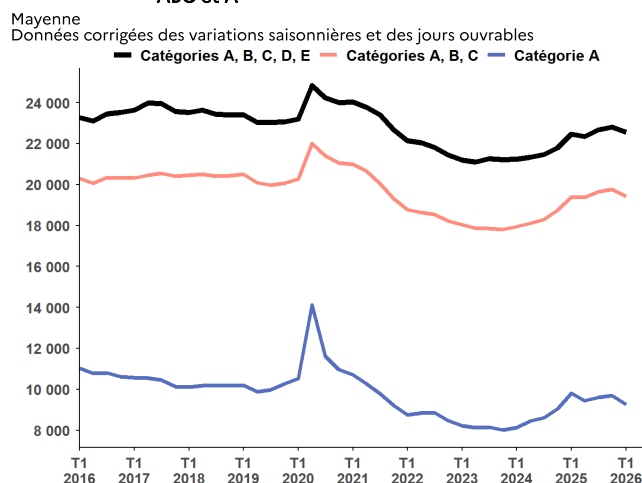
En moyenne au 1^{er} trimestre 2026, en Mayenne, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 22 540 (catégories A, B, C, D, E). Au 1^{er} trimestre 2026, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 1 220 personnes sont inscrites en parcours social (catégorie F, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables (non CVS-CJO)) et 1 256 personnes sont en attente d'une orientation par le service public de l'emploi (catégorie G, donnée brute (non CVS-CJO)).

En moyenne au 1^{er} trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 19 410. Parmi eux, 9 260 sont sans emploi (catégorie A) et 10 140 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Au 1^{er} trimestre 2026, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) baisse de 1,1 % (-260) et augmente de 0,4 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C diminue de 1,8 % (-350) sur le trimestre et reste stable sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue de 4,4 % (-430) ce trimestre et diminue de 5,5 % sur un an.

En région Pays de la Loire, au 1^{er} trimestre 2026, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social reste stable (-580). Pour les catégories A, B, C il baisse de 0,2 % (-700). En catégorie A, il baisse de 1,9 % (-2 870) ce trimestre.

GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories ABCDE, ABC et A



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Avertissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. ENCADRÉ 1, page 4).

En juin 2025, le décret relatif aux sanctions (cf. page 2) applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, au niveau régional, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -3,3 % A HRSAML_hors sanction (soit -3 710 nombre A HRSAML hors sanction) pour la catégorie A et de -1,1% ABC HRSAML_hors sanction (soit - 2 720 ABC HRSAML hors sanction) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Une [documentation méthodologique](#) est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail.

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. La notion d'inscrits à France Travail diffère de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (cf. ENCADRÉ 2, page 4).

Prochaine parution, le mardi 28 juillet 2026 : Les inscrits à France Travail en Mayenne au 2^e trimestre 2026.

Inscrits à France Travail par catégorie

TABLEAU 1 | Inscrits à France Travail par catégorie

Mayenne, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Mayenne					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	9 800	9 690	9 260	-4,4	-5,5
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	2 850	2 940	3 000	2,0	5,3
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	6 750	7 130	7 140	0,1	5,8
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	19 400	19 760	19 410	-1,8	0,1
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	1 360	1 390	1 470	5,8	8,1
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	1 690	1 650	1 660	0,6	-1,8
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	22 450	22 800	22 540	-1,1	0,4
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u>)	153	943	1 220	29,4	697,4
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u>)	1 494	1 471	1 256	-14,6	-15,9
Région Pays de la Loire					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	147 490	148 110	145 240	-1,9	-1,5
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	45 580	47 290	48 330	2,2	6,0
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	98 710	101 700	102 830	1,1	4,2
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	291 780	297 100	296 400	-0,2	1,6
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	18 280	19 460	19 750	1,5	8,0
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	23 030	21 970	21 810	-0,7	-5,3
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	333 090	338 540	337 960	-0,2	1,5
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u>)	1 235	10 967	15 504	41,4	1 155,4
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u>)	30 129	30 205	23 934	-20,8	-20,6

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et la mise en place du nouveau régime de sanctions

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements :

- **Les règles d'actualisation ont été modifiées** : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.

- **Le régime de sanctions évolue** avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail. En moyenne, au niveau régional, au 1er trimestre 2026, le nombre de sorties des catégories A, B, C à la suite d'une radiation s'établit à (50 radiations T1 2026 Region) contre (2 320 radiations T1 2025 Region) en moyenne au 1er trimestre 2025. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, au niveau régional, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -3,3 % A HRSAML_hors sanction (soit -3 710 nombre A HRSAML hors sanction) pour la catégorie A et de -1,1% ABC HRSAML_hors sanction (soit - 2 720 ABC HRSAML hors sanction) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Inscrits à France Travail par âge

TABLEAU 2 | Ensemble des catégories A, B, C et A par âge

Mayenne, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Ensemble des catégories A, B, C	19 400	19 760	19 410	-1,8	0,1
Moins de 25 ans	3 680	3 710	3 590	-3,2	-2,4
Entre 25 et 49 ans	11 140	11 370	11 190	-1,6	0,4
50 ans et plus	4 580	4 680	4 630	-1,1	1,1
Ensemble de la catégorie A	9 800	9 690	9 260	-4,4	-5,5
Moins de 25 ans	2 130	2 050	1 930	-5,9	-9,4
Entre 25 et 49 ans	5 420	5 410	5 190	-4,1	-4,2
50 ans et plus	2 250	2 230	2 140	-4,0	-4,9

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Ancienneté en catégories A, B, C

TABLEAU 3 | Ancienneté⁽¹⁾ en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi

Mayenne, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Mayenne					
Moins de 1 an	11 560	11 130	10 690	-4,0	-7,5
Moins de 3 mois	4 750	4 360	4 100	-6,0	-13,7
De 3 mois à moins de 6 mois	3 040	2 810	2 780	-1,1	-8,6
De 6 mois à moins de 12 mois	3 770	3 960	3 820	-3,5	1,3
Un an ou plus	7 840	8 630	8 710	0,9	11,1
De 1 an à moins de 2 ans	3 580	4 110	4 170	1,5	16,5
De 2 ans à moins de 3 ans	1 590	1 760	1 770	0,6	11,3
3 ans ou plus	2 670	2 750	2 780	1,1	4,1
Inscrits en catégories A, B, C	19 400	19 760	19 410	-1,8	0,1
Part des inscrits depuis 1 an ou plus ⁽²⁾	40,4 %	43,7 %	44,9 %	1,2 pt(s)	4,5 pt(s)
Région Pays de la Loire					
Inscrits en catégories A, B, C	291 780	297 100	296 400	-0,2	1,6
Un an ou plus	124 040	133 230	136 120	2,2	9,7
Part des inscrits depuis 1 an ou plus ⁽²⁾	42,5 %	44,8 %	45,9 %	1,1 pt(s)	3,4 pt(s)

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

⁽¹⁾L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée sur le trimestre par le nombre de jours où la personne a été inscrite de façon continue en catégories A, B, C. Une sortie d'au moins un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté.

D'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de France Travail dans ces catégories.

⁽²⁾La part des inscrits depuis 1 an ou plus est arrondie au dixième près. En conséquence, les évolutions affichées dans le tableau peuvent différer de celles calculées à partir des données arrondies.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Entrées et sorties de catégories A, B, C

TABLEAU 4 | Entrées et sorties de catégories A, B, C

Mayenne, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Mayenne					
Entrées en catégories A, B, C	2 100	2 840	3 030	6,7	44,3
Sorties de catégories A, B, C	1 970	2 810	3 140	11,7	59,4
Région Pays de la Loire					
Entrées en catégories A, B, C	29 740	38 110	42 210	10,8	41,9
Sorties de catégories A, B, C	26 990	37 870	41 590	9,8	54,1

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

ENCADRÉ 1 • STMT et catégories statistiques des inscrits à France Travail

La statistique du marché du travail (STMT)

La STMT est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle porte sur tous les inscrits, entrés ou sortis des listes de France Travail un mois donné.

En application de la [loi pour le plein emploi](#) du 18 décembre 2023, certains publics sont inscrits systématiquement sur les listes de France Travail à partir du 1^{er} janvier 2025 : les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'Engagement Jeune ou en Parcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi. Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte (plus de détails sur le [site de la Dares](#)).

Les catégories statistiques des inscrits à France Travail

La Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- catégorie A : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie E : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- catégorie F, dédiée aux personnes les plus éloignées de l'emploi orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- catégorie G, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation.

Ces deux catégories sont présentées en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

Actualisation des nouveaux publics

Les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi orientées en parcours d'accompagnement professionnel ou socio-professionnel, sont invités à s'actualiser mensuellement. Si ces personnes n'ont pas de droit ouvert à une indemnisation du chômage par France Travail, et qu'elles sont enregistrées comme accompagnées par un organisme autre que France Travail (par exemple une mission locale), elles restent inscrites administrativement sur les listes même en l'absence d'actualisation.

Conformément aux recommandations du [groupe de travail du Conseil national de l'information statistique \(Cnis\)](#), si ces dernières ne s'actualisent pas, elles ne sont pas comptabilisées dans les catégories statistiques d'inscrits A,B,C,D,E en fin de mois mais sont enregistrées dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques. Au sein de la publication, ces personnes qui réalisent des défauts d'actualisation sont enregistrées sous le motif : « Autres motifs ».

ENCADRÉ 2 • Eléments de méthode et chômage au sens du BIT

Eléments de méthode

Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles : les effectifs ou les flux pour les trois mois du trimestre considéré sont sommés puis divisés par trois. Les données de la STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Une [documentation méthodologique](#) présente plus en détail la STMT.

Pour interpréter les variations trimestrielles d'un point de vue conjoncturel, il est nécessaire de neutraliser les mouvements récurrents et mécaniques liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables ; les séries brutes sont donc corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent refléter la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, ou des chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (modifications dans la gestion des listes des inscrits par France Travail ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, ...). Parmi ces chocs ponctuels certains incidents et changements de procédure ont pu avoir un impact significatif sur les séries d'inscrits à France Travail. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

Chômage au sens du BIT

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. Le champ des inscrits à France Travail et la distinction avec le chômage au sens du BIT sont précisés dans une documentation sur le [site internet de la Dares](#). Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee. Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui :

- n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence,
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
- a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

Pour en savoir plus

Les principales statistiques sur les inscrits à France Travail sont accessibles sur le site internet de la Dares via une [datavisualisation](#) et l'ensemble des données relatives à ces inscrits est accessible en [Open Data](#).

L'ensemble des documents relatifs aux données sur les inscrits à France Travail est disponible sur les sites internet de la [Dares](#) et de [France Travail](#).

Les inscrits à France Travail dans la Sarthe au 1^{er} trimestre 2026

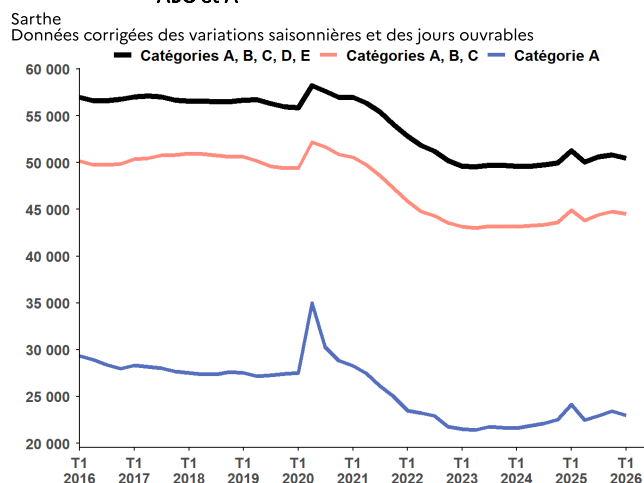
En moyenne au 1^{er} trimestre 2026, dans la Sarthe, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 50 470 (catégories A, B, C, D, E). Au 1^{er} trimestre 2026, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 2 953 personnes sont inscrites en parcours social (catégorie F, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables (non CVS-CJO)) et 2 169 personnes sont en attente d'une orientation par le service public de l'emploi (catégorie G, donnée brute (non CVS-CJO)).

En moyenne au 1^{er} trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 44 520. Parmi eux, 22 980 sont sans emploi (catégorie A) et 21 540 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Au 1^{er} trimestre 2026, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) diminue de 0,7 % (-370) et diminue de 1,6 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C baisse de 0,5 % (-240) sur le trimestre et baisse de 0,9 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A baisse de 2,0 % (-470) ce trimestre et baisse de 4,9 % sur un an.

En région Pays de la Loire, au 1^{er} trimestre 2026, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social reste stable (-580). Pour les catégories A, B, C il diminue de 0,2 % (-700). En catégorie A, il diminue de 1,9 % (-2 870) ce trimestre.

GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories ABCDE, ABC et A



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Avertissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. ENCADRÉ 1, page 4).

En juin 2025, le décret relatif aux sanctions (cf. page 2) applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, au niveau régional, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -3,3 % A HRSAML_hors sanction (soit -3 710 nombre A HRSAML hors sanction) pour la catégorie A et de -1,1% ABC HRSAML_hors sanction (soit - 2 720 ABC HRSAML hors sanction) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Une [documentation méthodologique](#) est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail.

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. La notion d'inscrits à France Travail diffère de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (cf. ENCADRÉ 2, page 4).

Prochaine parution, le mardi 28 juillet 2026 : Les inscrits à France Travail dans la Sarthe au 2^e trimestre 2026.

Inscrits à France Travail par catégorie

TABLEAU 1 | Inscrits à France Travail par catégorie

Sarthe, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Sarthe					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	24 160	23 450	22 980	-2,0	-4,9
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	6 410	6 650	6 700	0,8	4,5
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	14 360	14 670	14 840	1,2	3,3
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	44 930	44 760	44 520	-0,5	-0,9
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	2 900	2 810	2 750	-2,1	-5,2
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	3 430	3 270	3 190	-2,4	-7,0
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	51 270	50 840	50 470	-0,7	-1,6
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u>)	282	2 620	2 953	12,7	947,2
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u>)	4 438	2 807	2 169	-22,7	-51,1
Région Pays de la Loire					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	147 490	148 110	145 240	-1,9	-1,5
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	45 580	47 290	48 330	2,2	6,0
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	98 710	101 700	102 830	1,1	4,2
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	291 780	297 100	296 400	-0,2	1,6
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	18 280	19 460	19 750	1,5	8,0
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	23 030	21 970	21 810	-0,7	-5,3
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	333 090	338 540	337 960	-0,2	1,5
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u>)	1 235	10 967	15 504	41,4	1 155,4
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u>)	30 129	30 205	23 934	-20,8	-20,6

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et la mise en place du nouveau régime de sanctions

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements :

- **Les règles d'actualisation ont été modifiées** : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.

- **Le régime de sanctions évolue** avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail. En moyenne, au niveau régional, au 1er trimestre 2026, le nombre de sorties des catégories A, B, C à la suite d'une radiation s'établit à (50 radiations T1 2026 Region) contre (2 320 radiations T1 2025 Region) en moyenne au 1er trimestre 2025. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, au niveau régional, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -3,3 % A HRSAML_hors sanction (soit -3 710 nombre A HRSAML hors sanction) pour la catégorie A et de -1,1% ABC HRSAML_hors sanction (soit - 2 720 ABC HRSAML hors sanction) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Inscrits à France Travail par âge

TABLEAU 2 | Ensemble des catégories A, B, C et A par âge

Sarthe, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Ensemble des catégories A, B, C	44 930	44 760	44 520	-0,5	-0,9
Moins de 25 ans	8 220	8 150	8 060	-1,1	-1,9
Entre 25 et 49 ans	25 470	25 540	25 480	-0,2	0,0
50 ans et plus	11 240	11 080	10 980	-0,9	-2,3
Ensemble de la catégorie A	24 160	23 450	22 980	-2,0	-4,9
Moins de 25 ans	5 130	4 920	4 730	-3,9	-7,8
Entre 25 et 49 ans	13 290	13 020	12 860	-1,2	-3,2
50 ans et plus	5 750	5 510	5 390	-2,2	-6,3

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Ancienneté en catégories A, B, C

TABLEAU 3 | Ancienneté⁽¹⁾ en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi

Sarthe, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Sarthe					
Moins de 1 an	25 610	24 420	23 770	-2,7	-7,2
Moins de 3 mois	10 630	9 360	9 130	-2,5	-14,1
De 3 mois à moins de 6 mois	6 490	6 250	6 210	-0,6	-4,3
De 6 mois à moins de 12 mois	8 490	8 810	8 430	-4,3	-0,7
Un an ou plus	19 330	20 340	20 750	2,0	7,3
De 1 an à moins de 2 ans	8 450	9 170	9 550	4,1	13,0
De 2 ans à moins de 3 ans	3 900	4 190	4 250	1,4	9,0
3 ans ou plus	6 980	6 980	6 950	-0,4	-0,4
Inscrits en catégories A, B, C	44 930	44 760	44 520	-0,5	-0,9
Part des inscrits depuis 1 an ou plus ⁽²⁾	43,0 %	45,4 %	46,6 %	1,2 pt(s)	3,6 pt(s)
Région Pays de la Loire					
Inscrits en catégories A, B, C	291 780	297 100	296 400	-0,2	1,6
Un an ou plus	124 040	133 230	136 120	2,2	9,7
Part des inscrits depuis 1 an ou plus ⁽²⁾	42,5 %	44,8 %	45,9 %	1,1 pt(s)	3,4 pt(s)

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

⁽¹⁾L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée sur le trimestre par le nombre de jours où la personne a été inscrite de façon continue en catégories A, B, C. Une sortie d'au moins un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté.

D'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de France Travail dans ces catégories.

⁽²⁾La part des inscrits depuis 1 an ou plus est arrondie au dixième près. En conséquence, les évolutions affichées dans le tableau peuvent différer de celles calculées à partir des données arrondies.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Entrées et sorties de catégories A, B, C

TABLEAU 4 | Entrées et sorties de catégories A, B, C

Sarthe, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Sarthe					
Entrées en catégories A, B, C	4 530	6 440	7 060	9,6	55,8
Sorties de catégories A, B, C	4 190	6 370	7 040	10,5	68,0
Région Pays de la Loire					
Entrées en catégories A, B, C	29 740	38 110	42 210	10,8	41,9
Sorties de catégories A, B, C	26 990	37 870	41 590	9,8	54,1

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

ENCADRÉ 1 • STMT et catégories statistiques des inscrits à France Travail

La statistique du marché du travail (STMT)

La STMT est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle porte sur tous les inscrits, entrés ou sortis des listes de France Travail un mois donné.

En application de la [loi pour le plein emploi](#) du 18 décembre 2023, certains publics sont inscrits systématiquement sur les listes de France Travail à partir du 1^{er} janvier 2025 : les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'Engagement Jeune ou en Parcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi. Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte (plus de détails sur le [site de la Dares](#)).

Les catégories statistiques des inscrits à France Travail

La Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- catégorie A : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie E : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- catégorie F, dédiée aux personnes les plus éloignées de l'emploi orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- catégorie G, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation.

Ces deux catégories sont présentées en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

Actualisation des nouveaux publics

Les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi orientées en parcours d'accompagnement professionnel ou socio-professionnel, sont invités à s'actualiser mensuellement. Si ces personnes n'ont pas de droit ouvert à une indemnisation du chômage par France Travail, et qu'elles sont enregistrées comme accompagnées par un organisme autre que France Travail (par exemple une mission locale), elles restent inscrites administrativement sur les listes même en l'absence d'actualisation.

Conformément aux recommandations du [groupe de travail du Conseil national de l'information statistique \(Cnis\)](#), si ces dernières ne s'actualisent pas, elles ne sont pas comptabilisées dans les catégories statistiques d'inscrits A,B,C,D,E en fin de mois mais sont enregistrées dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques. Au sein de la publication, ces personnes qui réalisent des défauts d'actualisation sont enregistrées sous le motif : « Autres motifs ».

ENCADRÉ 2 • Eléments de méthode et chômage au sens du BIT

Eléments de méthode

Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles : les effectifs ou les flux pour les trois mois du trimestre considéré sont sommés puis divisés par trois. Les données de la STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Une [documentation méthodologique](#) présente plus en détail la STMT.

Pour interpréter les variations trimestrielles d'un point de vue conjoncturel, il est nécessaire de neutraliser les mouvements récurrents et mécaniques liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables ; les séries brutes sont donc corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent refléter la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, ou des chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (modifications dans la gestion des listes des inscrits par France Travail ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, ...). Parmi ces chocs ponctuels certains incidents et changements de procédure ont pu avoir un impact significatif sur les séries d'inscrits à France Travail. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

Chômage au sens du BIT

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. Le champ des inscrits à France Travail et la distinction avec le chômage au sens du BIT sont précisés dans une documentation sur le [site internet de la Dares](#). Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee. Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui :

- n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence,
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
- a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

Pour en savoir plus

Les principales statistiques sur les inscrits à France Travail sont accessibles sur le site internet de la Dares via une [datavisualisation](#) et l'ensemble des données relatives à ces inscrits est accessible en [Open Data](#).

L'ensemble des documents relatifs aux données sur les inscrits à France Travail est disponible sur les sites internet de la [Dares](#) et de [France Travail](#).

Les inscrits à France Travail en Vendée au 1^{er} trimestre 2026

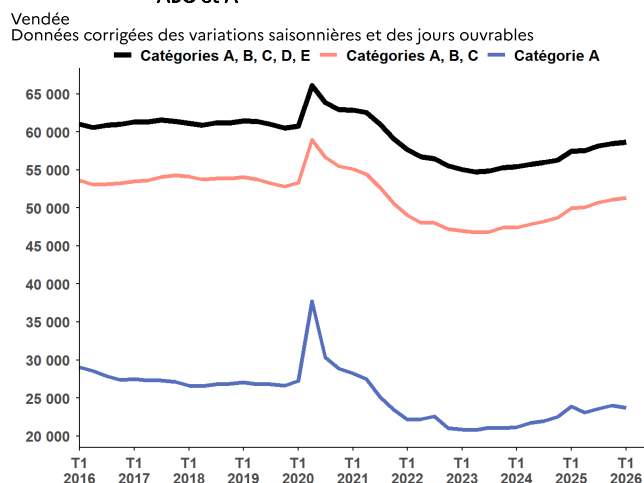
En moyenne au 1^{er} trimestre 2026, en Vendée, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 58 640 (catégories A, B, C, D, E). Au 1^{er} trimestre 2026, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 3 341 personnes sont inscrites en parcours social (catégorie F, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables (non CVS-CJO)) et 1 306 personnes sont en attente d'une orientation par le service public de l'emploi (catégorie G, donnée brute (non CVS-CJO)).

En moyenne au 1^{er} trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 51 300. Parmi eux, 23 720 sont sans emploi (catégorie A) et 27 580 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Au 1^{er} trimestre 2026, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) augmente de 0,4 % (+210) et augmente de 2,0 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C augmente de 0,5 % (+250) sur le trimestre et croît de 2,7 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue de 1,3 % (-310) ce trimestre et diminue de 0,6 % sur un an.

En région Pays de la Loire, au 1^{er} trimestre 2026, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social reste stable (-580). Pour les catégories A, B, C il diminue de 0,2 % (-700). En catégorie A, il diminue de 1,9 % (-2 870) ce trimestre.

GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories ABCDE, ABC et A



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Avertissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. ENCADRÉ 1, page 4).

En juin 2025, le décret relatif aux sanctions (cf. page 2) applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, au niveau régional, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -3,3 % A HRSAML_hors sanction (soit -3 710 nombre A HRSAML hors sanction) pour la catégorie A et de -1,1% ABC HRSAML_hors sanction (soit - 2 720 ABC HRSAML hors sanction) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Une [documentation méthodologique](#) est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail.

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. La notion d'inscrits à France Travail diffère de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (cf. ENCADRÉ 2, page 4).

Prochaine parution, le mardi 28 juillet 2026 : Les inscrits à France Travail en Vendée au 2^e trimestre 2026.

Inscrits à France Travail par catégorie

TABLEAU 1 | Inscrits à France Travail par catégorie

Vendée, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Vendée					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	23 860	24 030	23 720	-1,3	-0,6
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	8 090	8 400	8 680	3,3	7,3
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	17 970	18 620	18 900	1,5	5,2
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	49 930	51 050	51 300	0,5	2,7
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	3 110	3 300	3 250	-1,5	4,5
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	4 430	4 080	4 090	0,2	-7,7
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	57 470	58 430	58 640	0,4	2,0
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u>)	319	2 969	3 341	12,5	947,3
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u>)	2 687	1 649	1 306	-20,8	-51,4
Région Pays de la Loire					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	147 490	148 110	145 240	-1,9	-1,5
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	45 580	47 290	48 330	2,2	6,0
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	98 710	101 700	102 830	1,1	4,2
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	291 780	297 100	296 400	-0,2	1,6
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	18 280	19 460	19 750	1,5	8,0
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	23 030	21 970	21 810	-0,7	-5,3
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	333 090	338 540	337 960	-0,2	1,5
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u>)	1 235	10 967	15 504	41,4	1 155,4
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u>)	30 129	30 205	23 934	-20,8	-20,6

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et la mise en place du nouveau régime de sanctions

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements :

- **Les règles d'actualisation ont été modifiées** : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.

- **Le régime de sanctions évolue** avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail. En moyenne, au niveau régional, au 1er trimestre 2026, le nombre de sorties des catégories A, B, C à la suite d'une radiation s'établit à (50 radiations T1 2026 Region) contre (2 320 radiations T1 2025 Region) en moyenne au 1er trimestre 2025. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, au niveau régional, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -3,3 % A HRSAML_hors sanction (soit -3 710 nombre A HRSAML hors sanction) pour la catégorie A et de -1,1% ABC HRSAML_hors sanction (soit - 2 720 ABC HRSAML hors sanction) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Inscrits à France Travail par âge

TABLEAU 2 | Ensemble des catégories A, B, C et A par âge

Vendée, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Ensemble des catégories A, B, C	49 930	51 050	51 300	0,5	2,7
Moins de 25 ans	7 960	8 180	8 280	1,2	4,0
Entre 25 et 49 ans	27 180	27 700	27 870	0,6	2,5
50 ans et plus	14 790	15 180	15 140	-0,3	2,4
Ensemble de la catégorie A	23 860	24 030	23 720	-1,3	-0,6
Moins de 25 ans	4 410	4 360	4 310	-1,1	-2,3
Entre 25 et 49 ans	12 400	12 390	12 250	-1,1	-1,2
50 ans et plus	7 040	7 280	7 160	-1,6	1,7

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Ancienneté en catégories A, B, C

TABLEAU 3 | Ancienneté⁽¹⁾ en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi

Vendée, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Vendée					
Moins de 1 an	28 070	27 750	27 540	-0,8	-1,9
Moins de 3 mois	11 240	10 630	10 410	-2,1	-7,4
De 3 mois à moins de 6 mois	7 290	7 220	7 380	2,2	1,2
De 6 mois à moins de 12 mois	9 540	9 890	9 750	-1,4	2,2
Un an ou plus	21 850	23 310	23 760	1,9	8,7
De 1 an à moins de 2 ans	9 450	10 600	10 860	2,5	14,9
De 2 ans à moins de 3 ans	4 780	4 780	4 820	0,8	0,8
3 ans ou plus	7 630	7 930	8 080	1,9	5,9
Inscrits en catégories A, B, C	49 930	51 050	51 300	0,5	2,7
Part des inscrits depuis 1 an ou plus ⁽²⁾	43,8 %	45,7 %	46,3 %	0,7 pt(s)	2,6 pt(s)
Région Pays de la Loire					
Inscrits en catégories A, B, C	291 780	297 100	296 400	-0,2	1,6
Un an ou plus	124 040	133 230	136 120	2,2	9,7
Part des inscrits depuis 1 an ou plus ⁽²⁾	42,5 %	44,8 %	45,9 %	1,1 pt(s)	3,4 pt(s)

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

⁽¹⁾L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée sur le trimestre par le nombre de jours où la personne a été inscrite de façon continue en catégories A, B, C. Une sortie d'au moins un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté.

D'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de France Travail dans ces catégories.

⁽²⁾La part des inscrits depuis 1 an ou plus est arrondie au dixième près. En conséquence, les évolutions affichées dans le tableau peuvent différer de celles calculées à partir des données arrondies.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Entrées et sorties de catégories A, B, C

TABLEAU 4 | Entrées et sorties de catégories A, B, C

Vendée, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Vendée					
Entrées en catégories A, B, C	4 990	6 000	6 610	10,2	32,5
Sorties de catégories A, B, C	4 510	5 920	6 350	7,3	40,8
Région Pays de la Loire					
Entrées en catégories A, B, C	29 740	38 110	42 210	10,8	41,9
Sorties de catégories A, B, C	26 990	37 870	41 590	9,8	54,1

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

ENCADRÉ 1 • STMT et catégories statistiques des inscrits à France Travail

La statistique du marché du travail (STMT)

La STMT est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle porte sur tous les inscrits, entrés ou sortis des listes de France Travail un mois donné.

En application de la [loi pour le plein emploi](#) du 18 décembre 2023, certains publics sont inscrits systématiquement sur les listes de France Travail à partir du 1^{er} janvier 2025 : les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'Engagement Jeune ou en Parcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi. Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte (plus de détails sur le [site de la Dares](#)).

Les catégories statistiques des inscrits à France Travail

La Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- catégorie A : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie E : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- catégorie F, dédiée aux personnes les plus éloignées de l'emploi orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- catégorie G, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation.

Ces deux catégories sont présentées en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

Actualisation des nouveaux publics

Les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi orientées en parcours d'accompagnement professionnel ou socio-professionnel, sont invités à s'actualiser mensuellement. Si ces personnes n'ont pas de droit ouvert à une indemnisation du chômage par France Travail, et qu'elles sont enregistrées comme accompagnées par un organisme autre que France Travail (par exemple une mission locale), elles restent inscrites administrativement sur les listes même en l'absence d'actualisation.

Conformément aux recommandations du [groupe de travail du Conseil national de l'information statistique \(Cnis\)](#), si ces dernières ne s'actualisent pas, elles ne sont pas comptabilisées dans les catégories statistiques d'inscrits A,B,C,D,E en fin de mois mais sont enregistrées dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques. Au sein de la publication, ces personnes qui réalisent des défauts d'actualisation sont enregistrées sous le motif : « Autres motifs ».

ENCADRÉ 2 • Eléments de méthode et chômage au sens du BIT

Eléments de méthode

Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles : les effectifs ou les flux pour les trois mois du trimestre considéré sont sommés puis divisés par trois. Les données de la STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Une [documentation méthodologique](#) présente plus en détail la STMT.

Pour interpréter les variations trimestrielles d'un point de vue conjoncturel, il est nécessaire de neutraliser les mouvements récurrents et mécaniques liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables ; les séries brutes sont donc corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent refléter la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, ou des chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (modifications dans la gestion des listes des inscrits par France Travail ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, ...). Parmi ces chocs ponctuels certains incidents et changements de procédure ont pu avoir un impact significatif sur les séries d'inscrits à France Travail. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

Chômage au sens du BIT

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. Le champ des inscrits à France Travail et la distinction avec le chômage au sens du BIT sont précisés dans une documentation sur le [site internet de la Dares](#). Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee. Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui :

- n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence,
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
- a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

Pour en savoir plus

Les principales statistiques sur les inscrits à France Travail sont accessibles sur le site internet de la Dares via une [datavisualisation](#) et l'ensemble des données relatives à ces inscrits est accessible en [Open Data](#).

L'ensemble des documents relatifs aux données sur les inscrits à France Travail est disponible sur les sites internet de la [Dares](#) et de [France Travail](#).